

**La directrice Prospective, études
et Jeux Olympiques et Paralympiques**

Paris le **31 AOUT 2023**

Prospective et Etudes/23002584-AC/SMN
Affaire suivie par :
Anne CHOBERT
Tél : 01 82 53 80 07
Mél : urbanisme@iledefrance-mobilites.fr

**Monsieur Claude NOEL
Maire
Hôtel de Ville
Place Pierre Blancard
95430 BUTRY-SUR-OISE**

Lettre recommandée avec accusé de réception

20230816 147 28579

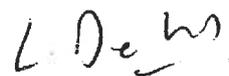
Monsieur le Maire,

Par courrier daté du 12 juin 2023 et reçu le 16 juin 2023, vous avez sollicité l'avis d'Île-de-France Mobilités sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Butry-sur-Oise, arrêté en conseil municipal le 25 mai 2023.

Les services d'Île-de-France Mobilités sont attentifs à la compatibilité des PLU avec le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF). En particulier, ce dernier fixe un cadre réglementaire en matière de normes de stationnement (véhicules individuels motorisés et vélos). Certaines ont une valeur prescriptive et doivent donc être retranscrites dans le règlement du PLU. Les autres sont des recommandations qu'il est souhaitable de suivre.

Il apparaît que le règlement du projet de PLU révisé de la commune de Butry-sur-Oise est globalement compatible avec les prescriptions et les recommandations du PDUIF. Il appelle néanmoins quelques observations, dont vous trouverez le détail dans le tableau d'analyse joint au présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma très haute considération.



Laurence DEBRINCAT

PJ : Tableau d'analyse de la compatibilité du projet de PLU arrêté avec le PDUIF